

# Les riches Français plébiscitent le Luxembourg

Les assurances vie du grand-duché font un carton auprès des épargnants tricolores, qui y ont déjà placé – en toute légalité – plus de 50 Mds€.

PAR BORIS CASSEL ET AURÉLIE LEBELLE

**LES** « assurances vie luxembourgeoises ». Si vous n'avez pas, a minima, 100 000 € à placer, c'est une certitude, votre banquier ne vous en a jamais parlé ! En revanche, les gestionnaires de fortune n'hésitent vraiment pas à vanter les atouts de ces assurances vie gérées par des sociétés basées au Grand-Duché : protectrices en cas de crise, disposant de nombreux produits financiers, gérables en plusieurs devises...

« La France est le premier client de l'assurance luxembourgeoise. Avec un encours [NDLR: un total] de 53,66 Mds€, elle devance largement l'Italie qui devient le nouveau numéro 2, avec 24,58 Mds€ », relèvent les autorités de contrôle des assurances luxembourgeoises dans un récent rapport. Il y a même cinq fois plus d'argent français dans des assurances vie luxembourgeoises que d'argent d'origine... luxembourgeoise. « 53 milliards d'encours, ça ne représente qu'entre 3 et 4 % des encours des assurances vie françaises », tempère un assureur français. Certes, mais le mouvement ne cesse de prendre de l'ampleur. Avec une année

2017 euphorique : 7,7 Mds€ d'épargne ont, en net, passé la frontière. « C'est un phénomène qui s'amplifie », note Vincent Cudkowicz, directeur général de Bienprevoir.fr. Selon le patron de ce site spécialisé dans les placements, au moins 300 épargnants se renseignent sérieusement, chaque mois, sur ces produits financiers.

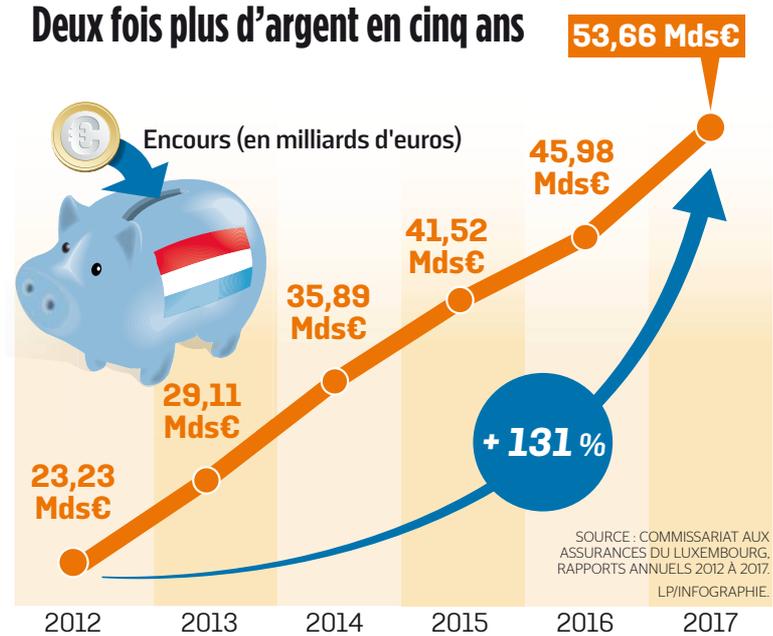
## UNE PROTECTION ILLIMITÉE

Comment expliquer cet engouement ? Les Français chercheraient-ils à filouter le fisc français ? « Ce n'est pas une question d'impôt, la fiscalité française s'applique sur les assurances vie luxembourgeoises. Ces épargnants cherchent au contraire une plus grande protection, assure Vincent Cudkowicz. Là où en France, en cas de faillite, l'épargnant n'est protégé qu'à hauteur de 70 000 €, au Luxembourg, la protection est illimitée. » L'argument « Luxembourg = sécurité » a fait réfléchir nombre d'épargnants, notamment à la suite de deux événements. D'abord, la loi Sapin 2 (votée fin 2016) qui permet aux autorités de bloquer, temporairement, les fonds des assurés en cas de difficultés rencontrées par leur assureur. Ensuite, la dernière

élection présidentielle, où s'est invité le débat sur un éventuel « Frexit », une sortie de la France de la zone euro.

D'autres facteurs jouent également. « Les cessions d'entreprise se sont multipliées depuis deux ans, notamment dans les nouvelles technologies. Ces entrepreneurs qui viennent de vendre leur boîte se retrouvent avec des actifs conséquents », souligne François Leneveu, président d'Altaprofits, un e-courtier proposant ce genre de produits. Or le Grand-Duché est spécialisé dans les montages financiers pour les chefs d'entreprise, comme le remarque Christian Eckert, ancien secrétaire

Deux fois plus d'argent en cinq ans



taire d'Etat au Budget et ex-député de Meurthe-et-Moselle : « Les relations entre les gros patrimoines et le Luxembourg se sont développées ces cinq ou dix dernières années. Dans ma ré-

gion, un chef d'entreprise sur deux y a installé une holding ou sa société. » Pas étonnant, donc, que ces entrepreneurs confient une partie de leur argent à leurs banquiers luxembourgeois.

« En France, ce produit n'existe pas »

Monsieur N. a placé des fonds sur des assurances vie au Luxembourg pour préparer sa retraite.

**IL AURAIT** pu acheter des appartements ou opter pour un placement pépère dans un fonds euro d'une assurance vie française. Mais, pour les 450 000 € récupérés grâce à la cession de sa petite PME, Monsieur N. cherchait quelque chose de plus exotique. « Mon niveau de vie à la retraite dépendra de mes placements. J'ai donc regardé ce sujet très sérieusement. J'ai choisi de diversifier mon épargne. Je viens de placer 150 000 € sur une assurance vie luxembourgeoise », explique ce jeune retraité.

Habitant dans l'ouest de la France, cet ancien entrepreneur cherchait un produit financier très flexible, lui permettant, notamment, de boursicoter, dans un cadre fiscal plutôt sage. Les produits financiers disponibles en France n'étaient, juge-t-il, pas adaptés. « Les assurances vies française ne permettent pas de

placer directement de l'argent sur des titres d'entreprises », souligne-t-il. Et de préciser : « Là, je vais avoir jusqu'à 100 % d'actions dedans, dont des titres de sociétés françaises. »

Une flexibilité qu'il compte bien utiliser au maximum. « Elles permettent aussi de placer de l'argent dans une autre devise. Ça n'est peut-être pas bête d'avoir une partie de son épargne en franc suisse », souligne ce retraité. Mais, placer son argent au Luxembourg, c'est forcément, aussi, s'exposer à des questions sur la fraude fiscale. « C'est vrai que ça a étonné certains de mes proches et qu'il a fallu expliquer », raconte-t-il. « Je n'ai pas cherché à jouer la carte de l'évasion fiscale, avec les assurances vie luxembourgeoises, on a les mêmes obligations qu'en France. Simplement, en France, ce produit n'existe pas. » **BORIS CASSEL**

Cet été, je plonge dans l'Océan vert, je me la coule douce sur la Petite Riviera, je me ressource dans le Delta...



Découvrez ces quartiers dans **LE PREMIER GUIDE DU GRAND PARIS** par Enlarge your Paris et les Magasins généraux avec plus de 300 adresses et idées de sorties sur un nouveau territoire de 1 983,7 km<sup>2</sup>.

EN VENTE PARTOUT DANS LE GRAND PARIS